



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
16 septembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième session ordinaire de 2002**

23-27 septembre 2002, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Budget d'appui biennal pour 2002-2003 : prévisions révisées**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires\***

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur les prévisions révisées relatives au budget d'appui biennal pour 2002-2003 (DP/FPA/2002/9). À cette occasion, il a rencontré la Directrice exécutive et ses collaborateurs, qui lui ont donné des renseignements supplémentaires.

2. Le Comité consultatif note que, compte tenu de la pente suivie par les annonces de contributions des pays qui sont les plus gros donateurs, les prévisions sont révisées à la baisse : le montant des recettes prévues au titre des ressources ordinaires pour 2002-2003 ne serait plus que de 545 millions de dollars au lieu de 580 millions, ce qui entraînerait une baisse du montant brut prévu pour le budget d'appui biennal, dont le montant brut serait de 168,3 millions de dollars (montant net : 146,5 millions de dollars) au lieu de 155,2 millions. Le Comité rappelle à ce sujet ce qu'il a écrit aux paragraphes 12 et 13 de son rapport précédent (DP/FPA/2001/12), en faisant observer que la tendance à la baisse des recettes du FNUAP aurait dû être mieux prévue lors de l'établissement des prévisions initiales (DP/FPA/2001/10).

3. On trouve dans le document les grandes lignes d'un plan de réserve concernant l'exécution du budget d'appui biennal pour 2002-2003, plan établi sur la base de recettes au titre des ressources ordinaires s'élevant à 492 millions de dollars et d'un budget d'appui biennal d'un montant brut de 147,8 millions de dollars. Ce plan a été élaboré afin de faire face à la réduction possible des recettes, au cas où toutes les contributions volontaires prévues ne seraient pas versées. D'après les renseignements donnés, le Comité consultatif croit comprendre que, si le FNUAP ne

---

\* La soumission du présent document a été retardée parce qu'il a fallu réunir et analyser des données très récentes pour présenter au Conseil d'administration l'information la plus à jour possible.



recevait pas toutes les contributions volontaires prévues, une partie du manque à recevoir pourrait être comblée en intensifiant les activités de mobilisation de fonds.

4. Étant donné la volatilité de la situation, le Comité consultatif n'est pas en mesure de formuler des observations sur le détail des prévisions révisées ni sur le bien-fondé de ce qui est proposé, qu'il s'agisse des mesures d'économie ou du plan de réserve. Il se penchera à nouveau sur la question lorsqu'il examinera le prochain budget d'appui biennal; dans le présent rapport, il se borne à s'exprimer sur quelques points précis.

5. Le Comité consultatif estime qu'il aurait fallu essayer, dans les prévisions révisées, d'analyser les effets des réductions sur les programmes; il demande que cette information figure à l'avenir dans les documents budgétaires.

6. Le Comité consultatif note, au paragraphe 61 du document, qu'il est proposé de reclasser 38 postes au siège du FNUAP, dont 33 passeraient à la classe supérieure et 5 à la classe inférieure. Il rappelle que, dans les prévisions initiales (DP/FPA/2001/10, par. 44 et 45), il était proposé de reclasser 66 postes au siège, dont 56 à la classe supérieure et 10 à la classe inférieure. S'étant renseigné, le Comité a appris que les 66 postes avaient été reclassés et que les 38 reclassements proposés venaient s'y ajouter. Au total, il est donc proposé de reclasser 104 postes au cours de l'exercice biennal 2002-2003, dont 89 à la classe supérieure et 15 à la classe inférieure. Le Comité note en particulier, au paragraphe 76 des prévisions révisées, que neuf postes P-3 seraient reclassés P-4 dans des bureaux extérieurs, ce qui laisserait peu de postes de personnel international débutant ou en début de carrière.

7. Le Comité consultatif a beaucoup de mal à voir comment l'évolution des effectifs du FNUAP cadre avec la baisse de ses recettes, et à se persuader que le reclassement d'un aussi grand nombre de postes au siège se justifie. Comme il l'avait fait dans son rapport précédent sur le budget d'appui biennal (DP/FPA/2001/12, par. 30), il recommande donc au Conseil d'administration de ne pas approuver, pour le moment, la demande de la Directrice exécutive concernant des reclassements supplémentaires à effectuer au cours de l'exercice biennal 2002-2003. En outre, il répète ce qu'il a affirmé dans son rapport précédent (par. 28), à savoir qu'à son avis,

« les perspectives de carrière et les promotions sont des questions de gestion des ressources humaines qui ne doivent pas normalement être réglées en reclassant des postes. En effet, si les reclassements massifs à des classes supérieures tendent à fluidifier provisoirement la situation aux classes inférieures, les problèmes d'engorgement ne font que resurgir, quelques années plus tard, aux classes supérieures. C'est en planifiant correctement le recrutement et les affectations et en gérant les vacances de poste, la mobilité et les départs à la retraite qu'il faut organiser le déroulement des carrières [...]. »

8. D'autre part, la question de savoir comment classer correctement les postes d'appui aux projets n'a toujours pas trouvé de réponse. À ce propos, le Comité consultatif note qu'au siège, 39 de ces postes sont considérés comme des postes de projet. Il déclare à nouveau qu'il considère que, quelle que soit la source de financement, il importe de faire la distinction entre les activités qui sont opérationnelles et celles qui viennent en appui des premières.

9. Le Comité consultatif a reçu le rapport de la Directrice exécutive sur la stratégie du FNUAP en matière de ressources humaines (DP/FPA/2002/11), comme il l'avait demandé dans son rapport précédent (par. 6), ainsi qu'un tableau de l'évolution des effectifs de l'exercice biennal 1990-1991 à l'exercice biennal 2002-2003 (voir l'annexe I). Le Conseil d'administration examinera ladite stratégie, pour l'approuver éventuellement, à sa deuxième session ordinaire de 2002, qui se tiendra du 23 au 27 septembre 2002. Le Comité prend note de cette stratégie, en rappelant que sa mise en oeuvre devrait être conforme aux directives de l'Assemblée générale en la matière. Il demande que les prochaines prévisions budgétaires comportent un exposé précis de cette mise en oeuvre et de ses coûts.

10. Le Comité consultatif se félicite qu'il soit prévu de renforcer et de réorganiser les activités d'audit et de contrôle, pour donner suite aux recommandations qu'il a formulées dans son rapport précédent (par. 32 et 33). Il note que, comme il est indiqué aux paragraphes 92 et 93 du rapport sur les prévisions révisées relatives au budget d'appui biennal (DP/FPA/2002/9), le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation sera renforcé et rebaptisé Division des services de contrôle. Cette Division sera dirigée par un directeur et composée du Service de l'audit et du Service du contrôle interne et de l'évaluation. Le premier héritera de la totalité d'effectifs – soit quatre auditeurs – de la Section de l'audit du FNUAP, qui fait partie du Bureau de l'audit et des études de performance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En réponse à ses questions, le Comité a appris que les postes de la Section en question étaient restés vacants pendant un certain temps mais qu'ils étaient tous pourvus actuellement. Les arrangements entre le FNUAP et le PNUD concernant les services rendus par le Bureau de l'audit et des études de performance seront consignés une fois par an dans un mémorandum d'accord, et le coût de ces services continuera d'être financé par le versement d'une redevance annuelle.

11. À la suite de l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs qu'il a réalisée en 2001, le FNUAP propose une nouvelle typologie de ses bureaux de pays, qui serait mise en place d'ici mi-2003 afin de renforcer les bureaux de pays en s'attaquant aux lacunes constatées sur les plans des effectifs et des compétences (DP/FPA/2002/9, par. 16). Le Comité s'est fait fournir un résumé de tous éléments proposés en vue de renforcer les bureaux de pays, à savoir :

- a) Accroissement de la proportion d'administrateurs dans les bureaux extérieurs (47,1 % dans les prévisions révisées, contre 45 % dans les prévisions initiales);
- b) Accroissement de l'effectif d'administrateurs recrutés localement, de 170 à 221;
- c) Création de postes de gestionnaires chargés de l'administration, des finances, des techniques de l'information et des communications, des ressources humaines et de la gestion de la logistique des activités du FNUAP;
- d) Amélioration des connexions entre les bureaux de pays et le siège;
- e) Rajeunissement du parc de véhicules des bureau de pays, afin de réduire les risques de responsabilité;
- f) Mise en place du Système de planification des ressources, afin de mieux intégrer les systèmes du siège et des bureaux extérieurs.

Le Comité a aussi reçu un tableau présentant les coûts estimatifs de la mise en œuvre de la typologie (annexe II). Il tient à souligner qu'il convient que les dépenses engagées pour renforcer les capacités des bureaux extérieurs soient en proportion et en phase avec le développement des programmes.

12. Enfin, le Comité consultatif note que bien qu'il ait recommandé, dans son rapport précédent (DP/FPA/2001/12, par. 2), que « dans le prochain projet de budget, le résumé analytique soit considérablement raccourci », le résumé qui figure en tête des prévisions révisées occupe 18 pages. De plus, on y trouve peu de renvois aux passages correspondants du texte, ce qui fait qu'il est difficile de s'y retrouver dans le document et ce qui est source de confusion. Le Comité engage à nouveau le FNUAP à faire moins de remplissage dans le prochain document qu'il présentera, et à mieux en organiser le contenu.

## Annexe I

**Évolution des effectifs prévus au budget d'appui biennal  
du FNUAP, de l'exercice biennal 1990-1991  
aux prévisions révisées pour 2002-2003\***

	1990-1991	1992-1993	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2002-2003 : chiffres révisés
<b>Siège</b>								
Administrateurs	104	109	107	107	105	105	111	111**
Agents des services généraux	132	137	137	137	137	137	131	117
<b>Total partiel I</b>	<b>236</b>	<b>246</b>	<b>244</b>	<b>244</b>	<b>242</b>	<b>242</b>	<b>242</b>	<b>228</b>
<b>Bureaux extérieurs</b>								
Personnel international	63	70	73	81	89	89	91	99
Personnel local	395	485	520	594	641	687	687	645
<b>Total partiel II</b>	<b>458</b>	<b>555</b>	<b>593</b>	<b>675</b>	<b>730</b>	<b>776</b>	<b>778</b>	<b>744</b>
<b>Total</b>	<b>694</b>	<b>801</b>	<b>837</b>	<b>919</b>	<b>972</b>	<b>1 018</b>	<b>1 020</b>	<b>972</b>
<b>Effectif du siège, en pourcentage du total</b>	34,0	30,7	29,2	26,6	24,9	23,8	23,7	23,5

\* Source : budgets d'appui biennal du FNUAP.

\*\* 2002-2003 : 107 postes, plus 4 pour la Division des services de contrôle, sans augmentation des dépenses.

## Annexe II

**Coût estimatif de la typologie des bureaux de pays**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Phase de démarrage : six mois en 2003</i>			<i>Dépenses permanentes</i>		
	<i>Bureaux extérieurs</i>	<i>Siège</i>	<b>Total</b>	<i>Bureaux extérieurs</i>	<i>Siège</i>	<b>Total</b>
Postes (montant net)	2,0	(1,1)	<b>0,9</b>	4,0	(1,1)	<b>2,9</b>
Prestations en cas de licenciement :						
Budget d'appui biennal	1,2		<b>1,2</b>	s.o.		<b>s.o.</b>
Hors budget d'appui biennal	2,0		<b>2,0</b>	s.o.		<b>s.o.</b>
<b>Total</b>			<b>4,1</b>			<b>2,9</b>

Source : DP/FPA/2002/9, tableau 2.